

aujourd'huy il scauroit l'accord qu'on voudra faire, assavoir paix, guerre ou tresve; et pour mander cela et encores aultres choses qu'il voudroit me dire de bouche, afin que personne ne le sceut que la personne du roi, m'a faict prier de me vouloir treuver cest après-disné ou à douze heures, fesant samblant de venir boire audict logis; ce que je leur ay accordé, pensant par ce moien faire service. Il plaira à vostre S^{rie} me mander la responce que je dois faire; et quant à moy, il me semble que c'est sans dangier. Ilz m'ont voulu donner ladicte lettre aiant seulement parfait M.¹; mais ledict m'a dict que, si je attens ce jourd'huy, le mareschal en escrira une aultre de plus grande substance.

Le vostre humble serviteur,

DE LACROIX.

Monseigneur, pour fins qu'ilz sont, n'ayez crainte : ilz ont treuvé ung plus fin que eulx et ung qui, en forme de parler et dissimuler, leur apprendra leur leçon.

LII.

LES PLÉNIPOTENTIAIRES ESPAGNOLS

A PHILIPPE II.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 9 v^o et 10.)

Lille, 12 septembre 1558.

Sire, nous avons aujourd'huy matin receu les lectres de vostre majesté escrites hier, et n'avons, depuis nos premières, escrit aul-

¹ Enigmatique.

cune chose à vostre dicte majesté, pour n'estre riens passé entre les François et nous qui mérite l'escire, sinon que l'on a cherché moien, par interposites personnes des deux costelz, pour nous faire parler l'ung l'autre; et ne nous a semblé que, de nostre part, quelque chose se deust mettre en avant d'avantage jusques à avoir responce de vostre majesté, puisqu'il n'eust servy à riens, sinon pour faire aller lesdicts François plus retenuz en ce que nous espérons ilz pourroient avoir envye de dire, soubz espoir que, ce faisans, ilz tireroient de nous quelque chose d'avantage. Bien est vray que le mareschal Saint-Andrey est retourné à tenir au S^r de Varluzel¹, en devises familières, quasi les mesmes propoz que cy-devant, combien que ung petit plus retenuz, et avec protestation qu'il les disoit comme Saint-Andrey à Varluzel, et non comme ministre. Sur quoy ledict Varluzel luy a couppé la buche et respondu, par nostre advis, que nous ne faisons grand compte de ce qu'il disoit à part, s'il ne nous parloit comme de ministres à ministres, puisque nous avons treuvé que, quelque espoir qu'il eust donné par son moien, auparavant que venir en négociation, s'estant venu ajindre, nous n'y avons treuvé ce dont, par sondict moien, il nous avoit donné espoir. Et comme ledict mareschal, dois devant hier soir et hier matin, avoit démontré qu'il nous vouloit venir veoir, attendant qu'il nous diroit quelque chose d'avantage dont l'on peust advertir vostre majesté, nous différions de dépescher; et venant hier bien tard, il n'entra en nul propoz sinon de visite, et avons treuvé qu'il venoit plus pour assentir que pour dire : par où il n'y a heu de quoy donner advisement à vostre dicte majesté.

Quant à ce que nous nous susmes avancez de demander esclarcissement au connestable de la récompence de Piedmont, je, l'évesque d'Arras, y respondiz à monseigneur le duc de Savoye comme vostre dicte majesté, si c'est son bon plaisir, pourra entendre; et la pourra son altèze informer de la lectre que mons^r le mareschal Saint-Andrey escript au cardinal de Lorrayne, et des considéra-

¹ Adrien de Warluzel, seigneur dudit lieu. Il était originaire de la province d'Artois.

tions que nous faisons sur icelle; et si elle n'est faite à droict propos¹ afin que nous la voyons, il seroit à doubter que nous ne tirons pas beaucoup davantage, si du coustel de France ilz n'ont aultre charge.

Nous avons ja envoyé devers eulx, pour sçavoir si ce matin ilz nous voudront donner audience, et d'ung chemin ilz entendront soubz main, avant que nous y allions, que la cause pourquoy nous allons devers eulx est pour prandre congé, afin que devant qu'ilz nous appellent ilz y pensent; et procurerons de tout nostre pouvoir d'ensuyvre le bon plaisir de vostre majesté, et ce qu'elle nous escript par ses lectres. Et pour fin de ceste, etc. De Lille, ce xii^e de septembre 1558.

LIII.

LES PLÉNIPOTENTIAIRES ESPAGNOLS

A PHILIPPE II.

(Mémoires de Granvelle, XXXIV, 10. 13.)

Lille, 12 septembre 1558.

Sire, pendant que l'on mectoit au net nōz aultres lectres, nous avons esté devers le connestable et mareschal Saint-Andrey, que nous avons trouvez fort tristes, pour ce qu'ilz avoient entendu soubz main que nous estions prestz à partir; et après leur avoir déclaré que, suyvant nostre départ, nous avions adverty vostre majesté de tout ce qu'estoit passé en nostre précédente comunication, et ce matin heu responce, par laquelle nous congnoissons que si nous avions treuvé estrange que, contre l'esperoir qu'ilz avoient donné, ilz

¹ Avec intention.